

Arrêté n° 2020/DGADT/DSC/ECD20

Le Président du Département du Nord,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-2 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 relative à l'étendue des délégations accordées au Président par l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de location des espaces de l'Abbaye de Vaucelles ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1 : Les tarifs de location des espaces de l'abbaye de Vaucelles sont fixés comme suit à compter du **1^{er} juillet 2020** :

LOCATION DE SALLES EN SAISON

Tarif pour réceptions de 1^{er} avril au 31 octobre - de 18h à 5h (mariages, séminaires, soirées...)

- | | |
|--|---------|
| • Salle Capitulaire (ou salle du Chapitre) | 3 500 € |
| • Salle des Moines (ou Scriptorium) | 3 800 € |
| • Bâtiment claustral | 4 500 € |

Tarif pour une ½ journée en semaine du 1^{er} avril au 31 octobre SAISON

- | | |
|--|---------|
| • Salle Capitulaire (ou salle du Chapitre) | 800 € |
| • Salle des Moines (ou Scriptorium) | 1 100 € |
| • Bâtiment claustral | 1 800 € |

LOCATION DE SALLES EN HORS SAISON

Tarif pour réceptions du 1^{er} novembre au 31 mars - de 18 h à 5 h (mariages, séminaires, soirées...)

- | | |
|--|---------|
| • Salle Capitulaire (ou salle du Chapitre) | 3 700 € |
| • Salle des Moines (ou Scriptorium) | 4 000 € |
| • Bâtiment claustral | 4 500 € |

Tarif pour une ½ journée en semaine du 1^{er} novembre au 31 mars

- Salle Capitulaire (ou salle du Chapitre) 1 000 €
- Salle des Moines (ou Scriptorium) 1 300 €
- Bâtiment claustral 2 000 €

EXPOSITION INTERNATIONALE D'ORCHIDEES

Tarif de location d'espace

- 400 € pour un stand de 4 mètres linéaires en intérieur
- 150 € pour un stand de 4 mètres linéaires en intérieur (activité horticole ou agricole)
- 250 € pour un stand de 4 mètres linéaires en extérieur
- 250 € pour un stand de 2 mètres linéaires en intérieur

EXPOSITION DE NOËL

Tarif de location d'espace

- 600 € pour un stand de 9 m² pendant 6 jours en intérieur
- 400 € pour un stand de 6 m² pendant 6 jours en intérieur
- 300 € pour un stand de 9 m² pendant 3 jours en intérieur
- 200 € pour un stand de 6 m² pendant 3 jours en intérieur
- 250 € pour un stand de 4 mètres linéaires en extérieur

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourts citoyens » accessible par le site www.telerecourts.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le 23 JUIN 2020

Le Président du Département du Nord



Jean-René LECERF

lenord.fr